



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## **COMMUNE DE BRUYERES-SUR-OISE**



## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **ANNEE 2020**

## Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. (Art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune. Sa tenue permet ainsi d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le DOB doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Ce temps doit servir à adapter, éventuellement, l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans sa mise en œuvre. Il présente le contexte et les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget. Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus.

L'ensemble des éléments indiqués ci-après sont des projections et des orientations dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires et des évolutions du projet de loi de finances de l'Etat :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

## INTRODUCTION

Le service public de collecte des eaux usées a été confié à un délégataire, la Compagnie Suez Lyonnaise des Eaux via un contrat de Délégation de Service Public. Ce contrat a été passé avec effet au 1er janvier 2011 pour une durée de 12 ans (renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le Délégataire est chargé de la gestion du service, dont la station d'épuration, et de ses installations actuelles et à venir, et pour ce faire est astreint à la fourniture de prestations de service clairement définies dans le contrat.

Le financement de ce service est assuré par la perception auprès des abonnés de redevances correspondant au service rendu.

La partie investissement (extension de réseaux, agrandissement / transformation de la station d'épuration, gros travaux sur les réseaux) est quant à elle assumée par la commune qui garde à sa charge la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de 1<sup>ère</sup> installation (travaux neufs), le renouvellement du génie civil, des canalisations et de branchements, ainsi que le contrôle du service.

Ces différentes opérations sont comptabilisées dans un budget annexe au budget de la Commune.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : ELEMENTS DE CONTEXTE

### I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

#### 1.1 Situation globale

##### Ralentissement de l'économie mondiale

L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions 2020 ont été révisées à la baisse.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

L'économie mondiale est ainsi entrée dans une phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires accommodantes (baisse de taux).

### **Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession**

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4%, la croissance a ralenti aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres et devrait stagner au quatrième trimestre.

Le repli de l'activité dans l'industrie manufacturière pourrait s'étendre à d'autres secteurs de l'économie et aux marchés du travail.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse mais une récession devrait être évitée.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste avec notamment la situation de l'Italie, le Brexit, les tensions entre les Etats-Unis et la chine, ce qui continuera à peser sur la zone euro.

La politique monétaire accommodante de la BCE et le degré d'assouplissement record des conditions financières devraient soutenir davantage la croissance.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 0,6% en 2020.

### **France**

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide, ce qui n'épargne pas l'économie française d'un ralentissement. La croissance de l'activité s'est installée sur un rythme stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit être confirmée.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (baisse des cotisations des salariés, suppression taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité). L'accélération des dépenses de consommation devrait se poursuivre ainsi que le maintien de la demande de crédits des ménages (faiblesse des taux d'intérêt), facteurs de soutien à l'activité.

## **1.2 Le Projet de Loi de Finances pour 2020**

### **Principales mesures relatives aux collectivités territoriales**

- Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales : elle ne concerne que 80% des ménages, sous conditions de revenus. Une exonération progressive est mise en place pour les 20% de ménages encore soumis à son paiement. Le produit lié aux hausses de taux de Taxe d'Habitation votées 2019 est uniquement dû par les 20% des ménages restants, ce qui constitue une pertes de recettes.

- Des transferts financiers en hausse : ils atteignent 115,7 milliards d'euros, en hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3<sup>ème</sup> vague du *Conseil municipal du 31 janvier 2020-ROB Assainissement*

dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).

- Des concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) quasi-stables : concernent principalement, la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. La Dotation Générale de Fonctionnement est stable en 2020 avec un montant de 26,802 milliards €.

### **Péréquation verticale**

Financée intégralement au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle représente 190 millions € en 2020 (identique à 2019).

### **Fiscalité**

- Progression des compensations d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), pour les sociétés réalisant un très faible chiffre d'affaires,

- Le Fonds de Compensation de la TVA poursuit sa croissance (+ 6,2%) grâce au regain d'investissement. La date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA est reportée en 2021.

- Minoration des variables d'ajustement (DCRTP) au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues aux niveaux de 2019.

### **Autres mesures**

- Augmentation du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui passe de 10,03 € à 10,15 € soit 1539,42 € (augmentation brute de 18,20 €),

- Disparition de 18 taxes à faible rendement avec une compensation des pertes de recettes assurée par le budget de l'Etat. Les objectifs poursuivis restent la simplification du droit fiscal, la réduction de la pression fiscale, l'allégement des formalités et la réduction des coûts de recouvrement.

- Refonte des taxes sur les véhicules à moteur : augmentation du barème du malus d'émission de CO<sub>2</sub>, exonération totale de taxe régionale pour les véhicules fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène.

- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : révision initiale sur la base des déclarations de loyers des propriétaires/bailleurs au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les impositions établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tiendront compte de cette révision.

## **II- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

La Commune de Bruyères-Sur-Oise poursuit ses trois grandes missions de service public au titre de l'Assainissement : la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées avant restitution vers le milieu naturel.

Sa politique stratégique vise à organiser les actions d'amélioration d'assainissement et d'hygiène afin de préserver la santé de la population et réduire l'impact de la pollution au milieu naturel.

En 2020, la Commune conforte sa politique de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissements existants, des équipements des ouvrages, la coordination avec les travaux de voirie, ainsi que les opérations de contrôle. Ses efforts se traduiront également par le remplacement des canalisations vétustes et en mauvais état.

La station d'épuration permet quant à elle, et de manière optimale, dans les meilleures conditions et en toute sécurité, de procéder aux opérations de traitement des eaux usées pour l'ensemble du territoire communal y compris les nouveaux quartiers.

Par ailleurs, l'entretien régulier des réseaux d'assainissement permet de garantir et de pérenniser les ouvrages, stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel ce qui engendre moins de nuisances (curage préventif et curatif des réseaux des eaux usées à hauteur de 15% du linéaire comme prévu dans le contrat de Délégation de Service Public).

Les problématiques perdurent toutefois sur des réseaux ne bénéficiant pas de pente suffisante ce qui induit des encrassements fréquents. Des curages annuels réguliers sont programmés pour y faire face.

Les résultats de l'exercice 2019 ne pouvant être intégrés au Budget Primitif présenté au Conseil municipal en février 2020, un Budget Supplémentaire sera soumis au vote de l'assemblée délibérante en mai/juin prochain.

## **2ème PARTIE : LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020**

### **I. La section de fonctionnement**

✚ La principale recette consiste dans le reversement de la redevance d'assainissement. Le tarif de surtaxe de l'eau assainie est actuellement de 0,774 €/ m<sup>3</sup> HT pour la part communale, suite à la diminution de cette part pour un montant de 0,05 €/ m<sup>3</sup> HT, concédée par la Commune en juin 2016.

La recette attendue à ce titre pour 2020 est estimée 136 000,00 € et devrait évoluer avec l'installation des premiers habitants du nouveau programme « Le domaine des Chanterelles ».

Des contrôles de branchements seront effectués, permettant de régulariser la perception de la Participation pour le Financement d'Assainissement Collectif (PFAC).

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement sera repris au Budget Supplémentaire 2020.

✚ Les principales dépenses ont trait à l'entretien et réparation des voies et réseaux. Des travaux sur les collecteurs seront effectués suite à des désordres constatés ainsi que des interventions aux niveaux des voiries sur-réseaux (Parc sportif René Barbier).

Une étude sera menée concernant le poste de relevage de l'Ancien parc pour permettre une mise aux normes, qui permettra également de faciliter la dépose et la repose des pompes.

## **II. Perspectives d'investissement 2020**

### En matière de dépenses

Les investissements programmés dans le budget 2020 répondent à la préservation de l'environnement par le développement et l'entretien du réseau d'assainissement, notamment par le changement et réfection des collecteurs, et regards d'assainissement.

La station d'épuration bénéficiera d'un nouveau panier dégrilleur pour permettre une meilleure épuration et la régularité de flux. Des travaux en toiture et sous-toiture sont à entreprendre pour supprimer les infiltrations d'eau.

### En matière de recettes

La prime pour épuration d'assainissement « assainissement collectif » bénéficiant aux communes disposant d'une station de traitement des eaux usées, est calculée en fonction des performances épuratoires du système d'assainissement, est estimée à 22 000 €.

Cependant, le conseil d'administration de l'agence de l'eau seine-Normandie a adopté des nouvelles modalités de calcul relatives au calcul des primes pour 2020, avec une baisse progressive de l'enveloppe allouée à ces primes.

Le Fonds de Compensation de la TVA est inscrit pour un montant de 7 000 €.